

Fonctionnement des blocs d'heures

- L'achat des **billets en ligne est obligatoire**. Afin de vous assurer une place pour la journée et le bloc d'heures désirez, assurez-vous d'acheter vos billets à l'avance.
- L'achat d'un billet vous donne uniquement accès à la portion du site identifiée par ce dernier (section ski alpin/planche à neige ou glissades sur tube), et ce, uniquement pour le bloc d'heures sélectionné.
- Afin de contrôler la quantité de personnes présentes sur le site et pour diminuer les risques de transmission, **le GPAT se donne le droit de vous refuser l'accès au site pour le bloc d'heures en cours ou les blocs d'heures suivants** si toutes les places ont déjà été réservées.
- Pour accéder au site, il est obligatoire de se procurer un billet pour le bloc d'heures désiré. Si vous désirez rester plus longtemps que la période de validité du billet, vous devez acheter (en ligne) un second billet pour le bloc d'heures suivant.

Récupération de billets ou d'équipements loués

- Vous devez obligatoirement vous présenter à la billetterie extérieure réservée aux achats en ligne avec preuve d'achat (électronique ou papier) afin de récupérer votre billet et profiter du site. Il est conseillé qu'une seule personne par groupe fasse la file d'attente afin de récupérer les billets. Vous pouvez vous présenter environ 30 à 45 minutes à l'avance.
- Pour récupérer une location d'équipement obligatoirement faite en ligne, un employé chargé de contrôler l'achalandage du chalet vous donnera des consignes précises. Bien vouloir les suivre SVP. Une fois l'équipement récupéré, vous devez ranger vos bottes et autres effets personnels dans votre voiture. Aucun Casier ne sera disponible. Vous pouvez vous présenter au maximum 30 minutes à l'avance.
- Vous devez arriver prêt pour votre activité, l'accès au chalet sera limité afin de prévenir les risques de transmission. Vous ne pourrez pas aller à l'intérieur du chalet pour vous préparer.
- Même si vous avez reçu vos billets avant l'heure de début de votre bloc d'heures, vous ne pouvez pas commencer à utiliser nos installations à l'avance.

Règles sanitaires

- Vous devez en tout temps respecter la règle de distanciation sociale de 2 mètres entre vous et les autres clients ou employés.
- Vous devez obligatoirement vous désinfecter les mains en entrant dans le chalet et respecter les flèches directionnelles ou les consignes des employés pour circuler dans le chalet.
- Vous devez obligatoirement porter le couvre visage pour entrer dans le chalet et un couvre visage de type cache-cou ou cagoule d'au moins 2 couches de tissu et assez grand pour couvrir la bouche et le nez sur le site extérieur. Si vous n'en portez pas, **le GPAT se donne le droit de vous refuser l'accès au chalet ou au site**.
- Vous devez respecter le nombre maximum de personne autorisée dans le chalet. Un employé sera présent pour vous s'assurer de maintenir la capacité maximum. Vous devez respecter ses consignes.
- Afin de respecter les normes sanitaires en zone rouge et orange, vous pouvez accéder à la cafétéria pour vous réchauffer pendant une période maximale de **15 minutes**. Aucune collation et repas ne seront tolérés.
- Si vous avez été en contact avec une personne présentant des symptômes de la Covid-19 (fièvre, toux (nouvelle ou aggravée), essoufflement, difficulté à respirer, mal de gorge, nez qui coule ou nez bouché, perte soudaine d'odorat sans congestion nasale, avec ou sans perte de goût, grande fatigue, perte d'appétit importante, douleurs musculaires généralisées (non liées à un effort physique), nausées, vomissements, diarrhée, maux de ventre), **ne vous présentez pas sur le site du GPAT**.
- Si vous ou quelqu'un de votre foyer présente des symptômes de la Covid-19 (fièvre, toux (nouvelle ou aggravée), essoufflement, difficulté à respirer, mal de gorge, nez qui coule ou nez bouché, perte soudaine d'odorat sans congestion nasale, avec ou sans perte de goût, grande fatigue, perte d'appétit importante,

douleurs musculaires généralisées (non liées à un effort physique), nausées, vomissements, diarrhée, maux de ventre), **ne vous présentez pas sur le site du GPAT.**

· Le GPAT se donne le droit de vous expulser de son site sans remboursement si vous ne respectez pas les règles sanitaires mises en place pour assurer la sécurité des clients et des employés.

Pour assurer la sécurité de tous et chacun:

- Nos équipements de glisse sont désinfectés entre chaque utilisation.
- Le paiement sans contact est à priorisé. Seuls des chauffes-mains, chauffes-pieds, tuques, bouteilles et accessoires de protection (cache-cou, masques et gants seront vendus sur place.
- Un système de pastilles informatives a été mis en place dans la cafétéria pour faciliter l'identification des tables désinfectées.
- Vous ne pouvez **rien laisser dans le chalet** afin d'éviter qu'un client ou employé manipule vos effets personnels.
- Des corridors de circulations diminuant au maximum les croisements ont été mis en place.
- Des agents de service à la clientèle sont à votre disposition à l'extérieur pour vous éviter d'avoir à entrer dans le chalet.
- Les employés portent tous les équipements de protection nécessaires et se nettoient régulièrement les mains pour éviter tout risque de transmission.